



## Forains – Formulaire 1 Demande de permis de stationnement

**Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public : [www.tubize.be](http://www.tubize.be)**

### Identité du demandeur

Nom : .....Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....Localité : .....  
E-Mail : ..... Tel/GSM : .....  
N° de la carte ambulant : .....

### Métier

Nom de l'attraction : .....  
Type du métier : .....  
Dimensions : largeur ..... Longueur .....

### Sollicite un emplacement sur la kermesse de :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Kermesse de Tubize centre    | <input type="checkbox"/> Kermesse de la Sainte Trinité |
| <input type="checkbox"/> Kermesse Saint Jean-Baptiste | <input type="checkbox"/> Kermesse d'Oisquercq          |
| <input type="checkbox"/> Kermesse de printemps        | <input type="checkbox"/> Kermesse du piétonnier        |

## Documents à nous faire parvenir :

**Considérant que la demande n'est valable que si elle est accompagnée :**

- du titre d'identité du demandeur
- de l'autorisation patronale de la Banque-Carrefour des entreprises
- de la preuve que l'exploitant de l'attraction ou de l'établissement de gastronomie foraine est dûment couvert par des polices d'assurance en responsabilité civile et contre les risques d'incendie
- du rapport de contrôle effectué par un organisme de contrôle agréé
- de la preuve que l'établissement de gastronomie foraine et les personnes qui y sont occupées satisfont aux conditions réglementaires en matière de santé publique (attestation émanant du Ministère de la Santé publique – Service des denrées alimentaires)

Date de la demande : ..... Signature : .....

Le présent formulaire est à renvoyer à la ville de Tubize

- Soit par voie postale à l'adresse suivante : Ville de Tubize – service des Affaires générales  
Grand Place, 1  
1480 Tubize
- Soit par mail à l'adresse suivante : [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)